



MAIRIE de BAGARD

159, Route d'Alès - 30140 BAGARD

☎ 04.66.60.70.22. 📠 04.66.60.61.97.



accueil@bagard.fr

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 030-213000276-20230412-2023_04_06-DE

S²LOW

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le douze du mois d'avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bagard, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Thierry BAZALGETTE, Maire.

Etaient présents :

BAZALGETTE Thierry, BENIRBAH Dahbia, ROUSSEL Yves, VEZY Anne, MAERTEN David, BINAND Marianne, MAURIN Daniel, SOENEN Bernard, LOBIER Monique, FRONT Marie-Joséphine, MAZY Annie, MAZUC Chantal, HAUTION Jean-Michel, ANESI Joëlle, BENOI Bruno, BERNARD Clémence, GAY Sandrine, CLAUZEL Cyril, DESTRUEL Benjamin.

Absents : TALARON Christophe, FREVILLE Franck, CARLE Pierre,

Procurations : de M. TALARON à M. MAERTEN, de M. FREVILLE à M. MAURIN, de M. CARLE à Mme BINAND

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 19

Nombre de procurations : 3

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Conformément à L'article L 2121-15 du CGCT **Mme Anne VEZY** est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

2023_04_06 : Création d'un poste de Rédacteur Principal 2^{ème} classe à Temps Complet

Rapporteur Thierry BAZALGETTE

M. le Maire rappelle le départ à la retraite de Mme Renault.

Suite à l'offre d'emploi qui a été publiée, il a retenu une candidature. Cependant cette personne n'est pas au même grade que Mme Renault, et il n'existe pas de poste au tableau des effectifs. Il propose donc de créer un poste de Rédacteur Principal 2^{ème} classe à Temps Complet à compter du 1^{er} juin 2023.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (22 voix pour)

Décide

De créer un emploi de Rédacteur Principal 2^{ème} classe à pourvoir à compter du 1^{er} juin 2023.

**Pour extrait conforme,
Le Maire : Thierry BAZALGETTE**

